

483-20061017 ministre de la

PROJET DE LOI N° 2 AUTEUR: M. Yvon Marcoux, Justice
TITRE : Loi sur le temps légal

- Présentation le : 2006-03-20

Consultations gén. ou part. à la le

Dépôt du rapport de commission:

Motion de scission le :

Motion de report le :

- Adoption du principe le : 2006-04-05

Étude détaillée à la ci le s 2006-05-31 et 2006-09-19

- Dépôt du rapport de Commission le : 2006-10-17 AM

Si amendement(s) en Commission : oui ☒ non ☐ Si amendement au titre : oui ☐ non ☒

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui ☒ non ☐

de M. Yvon Marcoux, ministre (... articles amendés)

de M. de la Justice (... articles amendés)

de M. (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le : 2006-11-22 AM

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ~~ont~~^{ont} été adoptés :

de M. Yvon Marcoux

de M.

de M.

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui ☐ non ☒ (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2006-12-07 MAJ

- Sanction du projet de loi le: 2006-12-12 (2006, c.39)

Motion de suspension des règles présentée le :

Feuille de temps jointe sur:

Feuille de vote jointe sur:

Autres:

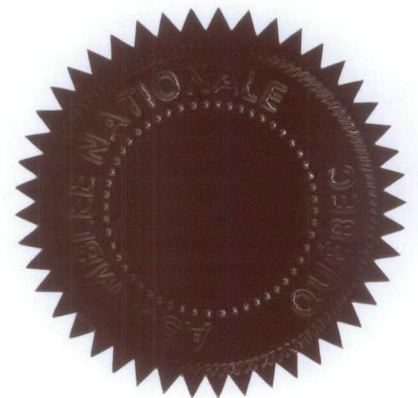


TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

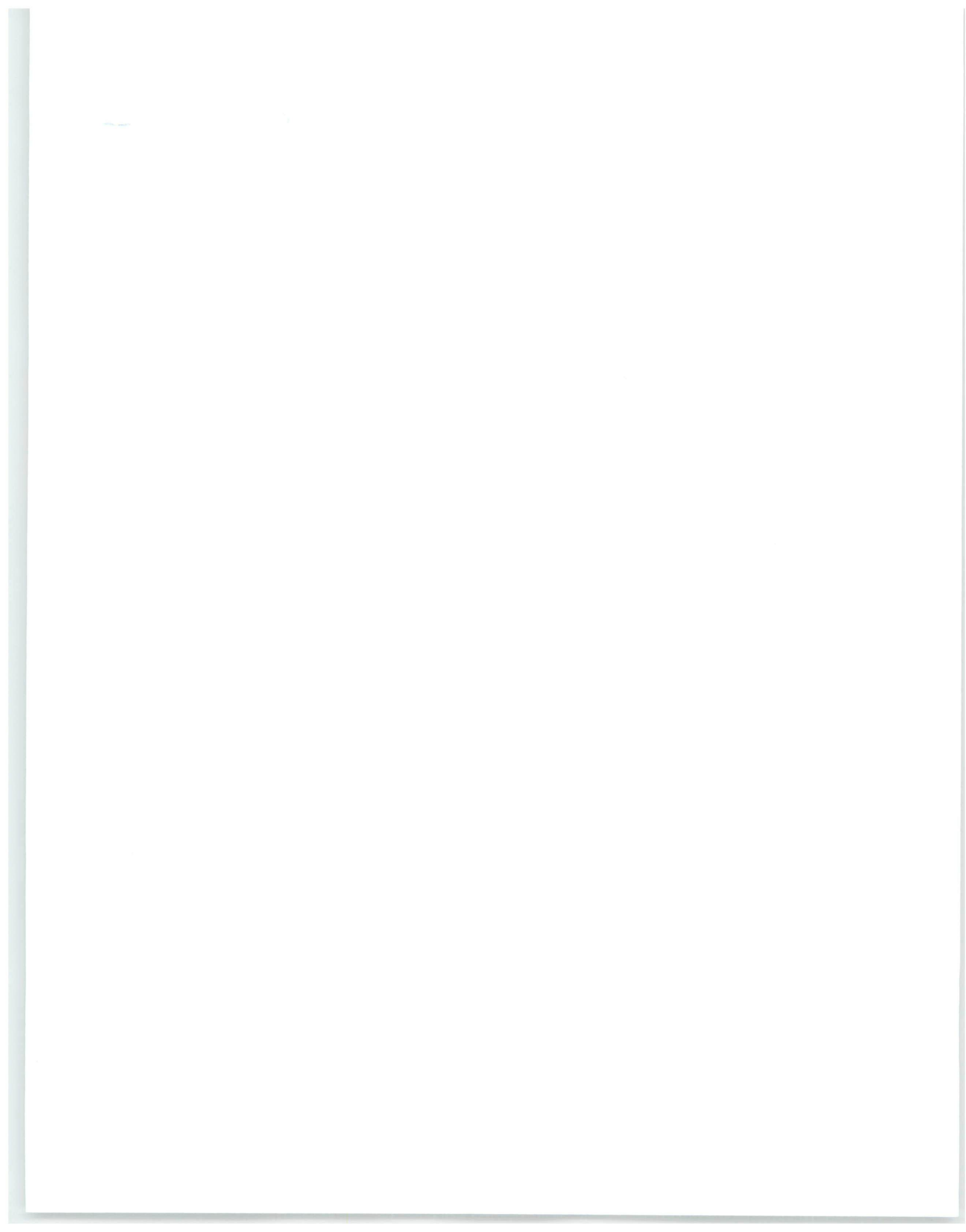
Commission des institutions

PROCÈS-VERBAL

Séances du 31 mai et du 19 septembre 2006



Étude détaillée sur le projet de loi n° 2,
Loi sur le temps légal
(Adopté avec un amendement)



PROCÈS-VERBAL

Commission des institutions

Première séance, le mercredi 31 mai 2006

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 2, *Loi sur le temps légal*. (Ordre de l'Assemblée, le 5 avril 2006)

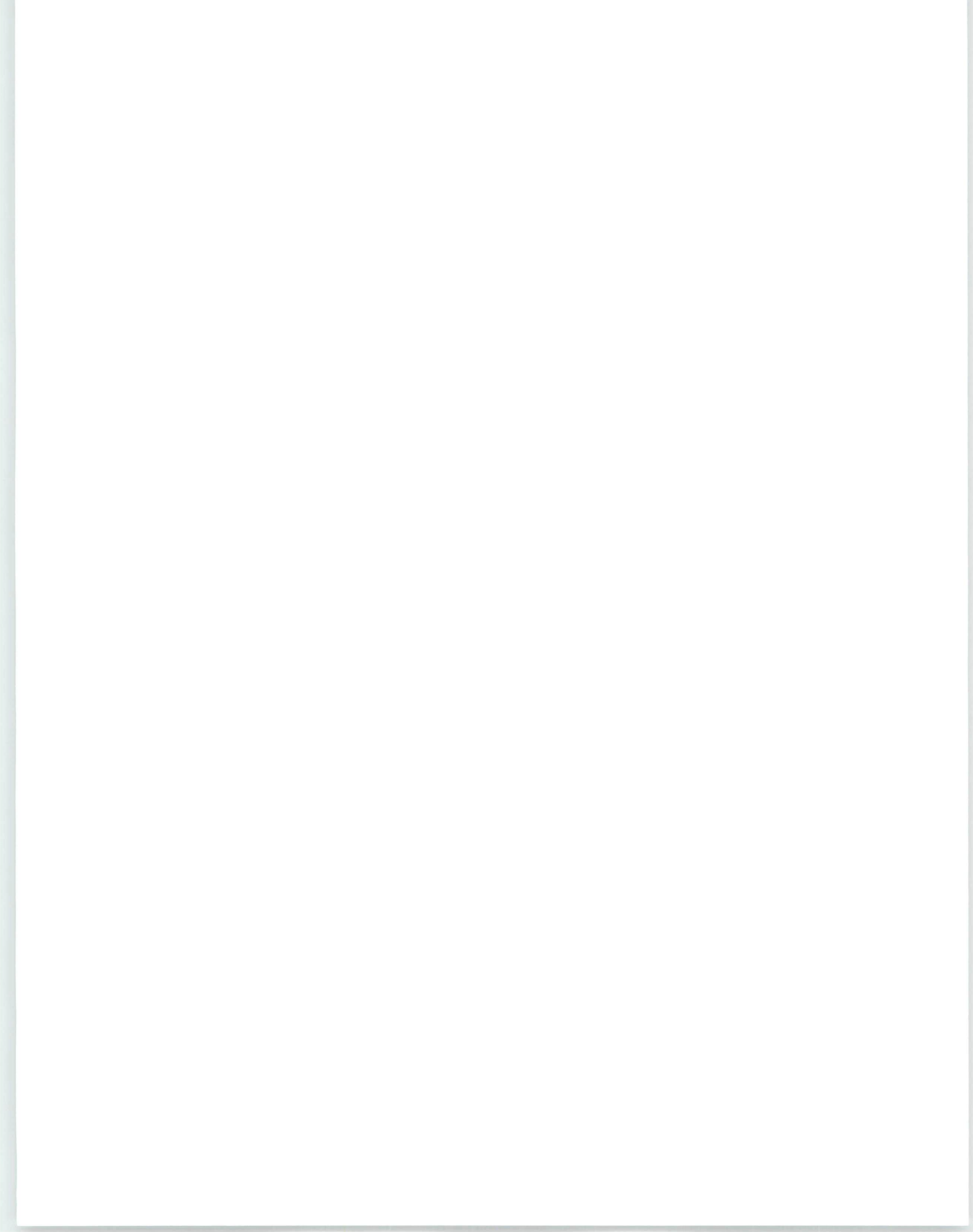
Membres présents :

- M. Descoteaux (Groulx), vice-président de la Commission
- M. Bédard (Chicoutimi), porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice, en remplacement de M. Turp (Mercier)
- M. Blackburn (Roberval)
- Mme Charest (Matane)
- Mme Perreault (Chauveau) en remplacement de M. Cholette (Hull)
- M. Jutras (Drummond) en remplacement de M. Simard (Richelieu)
- M. Legendre (Blainville) en remplacement de M. Côté (Dubuc)
- M. Marcoux (Vaudreuil), ministre de la Justice

La Commission se réunit à 11 h 51 sous la présidence de M. Descoteaux (Groulx), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

- M. le président donne lecture du mandat de la Commission.
- M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.



REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Marcoux (Vaudreuil), M. Bédard (Chicoutimi), M. Jutras (Drummond) et M. Legendre (Blainville) formulent des remarques préliminaires.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES

M. Jutras (Drummond) présente la motion suivante :

Qu'en vertu de l'article 244, de nos règles de procédure, la Commission des institutions tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 2 *Loi sur le temps légal*, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet de loi et qu'à cette fin, elle entende :

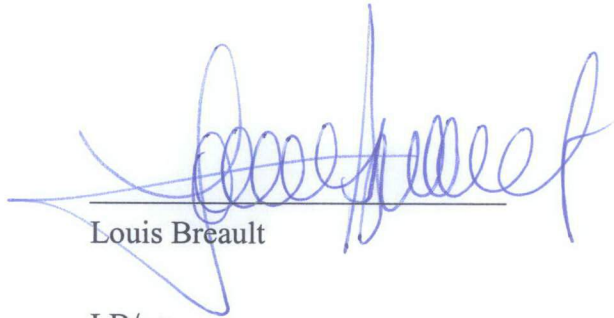
1. L'Agence métropolitaine des transports (AMT)
2. L'AQCPE
3. L'Association des camionneurs artisans
4. L'Association des marchands et détaillants du Québec
5. L'Association du camionnage Québec
6. L'Association du transport scolaire
7. Le Conseil du patronat
8. Le Conseil québécois des CPE
9. Différents transporteurs régionaux (Capitale, Montréal, Rive-Sud de Mtl, etc.)
10. La Fédération des comités de parents
11. La Fédération des commissions scolaires
12. La Fédération québécoise des municipalités (FQM)
13. Hydro-Québec
14. Les Manufacturiers exportateurs
15. L'Union des municipalités du Québec
16. L'Union des producteurs agricoles

M. le président déclare cette motion recevable.

Un débat s'engage.

À 13 heures, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Louis Breault

LB/cv

Le président de la Commission,



Sylvain Simard

Québec, le 31 mai 2006

PROCÈS-VERBAL

Commission des institutions

Deuxième séance, le mardi 19 septembre 2006

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 2, *Loi sur le temps légal* (Ordre de l'Assemblée, le 5 avril 2006)

Membres présents :

- M. Simard (Richelieu), président de la Commission
- M. Bédard (Chicoutimi) en remplacement de M. Valois (Joliette)
- M. Bernier (Montmorency)
- Mme Charest (Matane)
- M. Côté (Dubuc)
- M. Gabias (Trois-Rivières)
- M. Marcoux (Vaudreuil), ministre de la Justice
- M. Marsan (Robert-Baldwin)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^c Patrick Nolin, légiste, ministère de la Justice

La Commission se réunit à 9 h 48 sous la présidence de M. Simard (Richelieu), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

- M. le président donne lecture du mandat de la Commission.
- M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

Avec la permission de M. le président, M. Marcoux (Vaudreuil) dépose les documents cotés CI-52 et CI-53 (annexe II).

Il est convenu de permettre le retrait de la motion préliminaire présentée le 31 mai 2006.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

L'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 2.

Articles 3, 4 et 5 : Les articles 3, 4 et 5 sont adoptés.

À 11 h 16, la Commission reprend ses travaux après 55 minutes de suspension.

Article 2 : Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 2 suspendue précédemment.

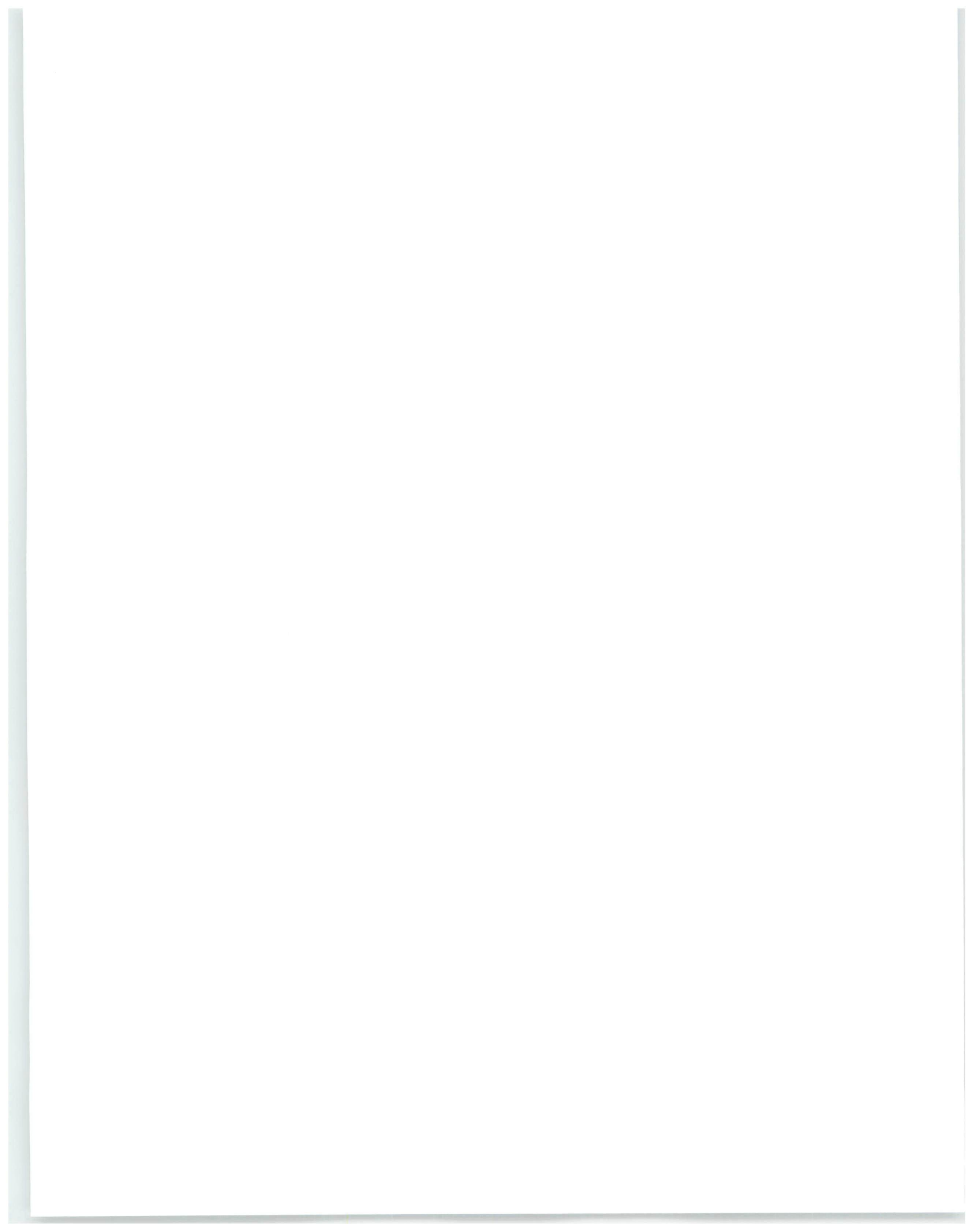
M. Marcoux (Vaudreuil) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 2, amendé, est adopté.

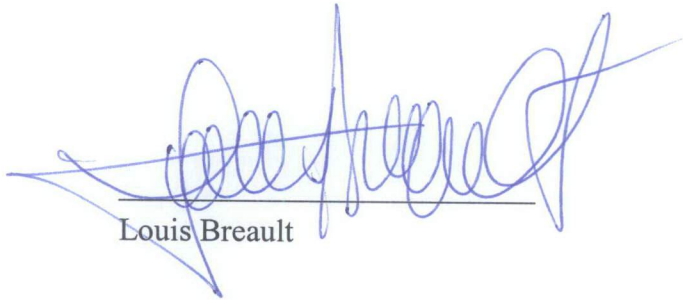
Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi n° 2 : Le texte du projet de loi n° 2, *Loi sur le temps légal*, est adopté.



À 11 h 18, la Commission ajourne ses travaux sine die.

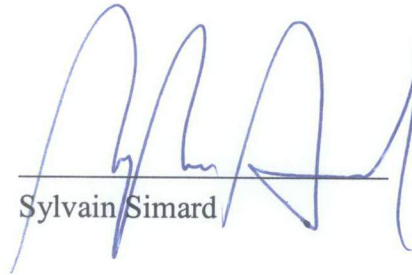
Le secrétaire de la Commission,

A complex, cursive handwritten signature in blue ink, featuring multiple loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Louis Breault

LB/cv

Le président de la Commission,

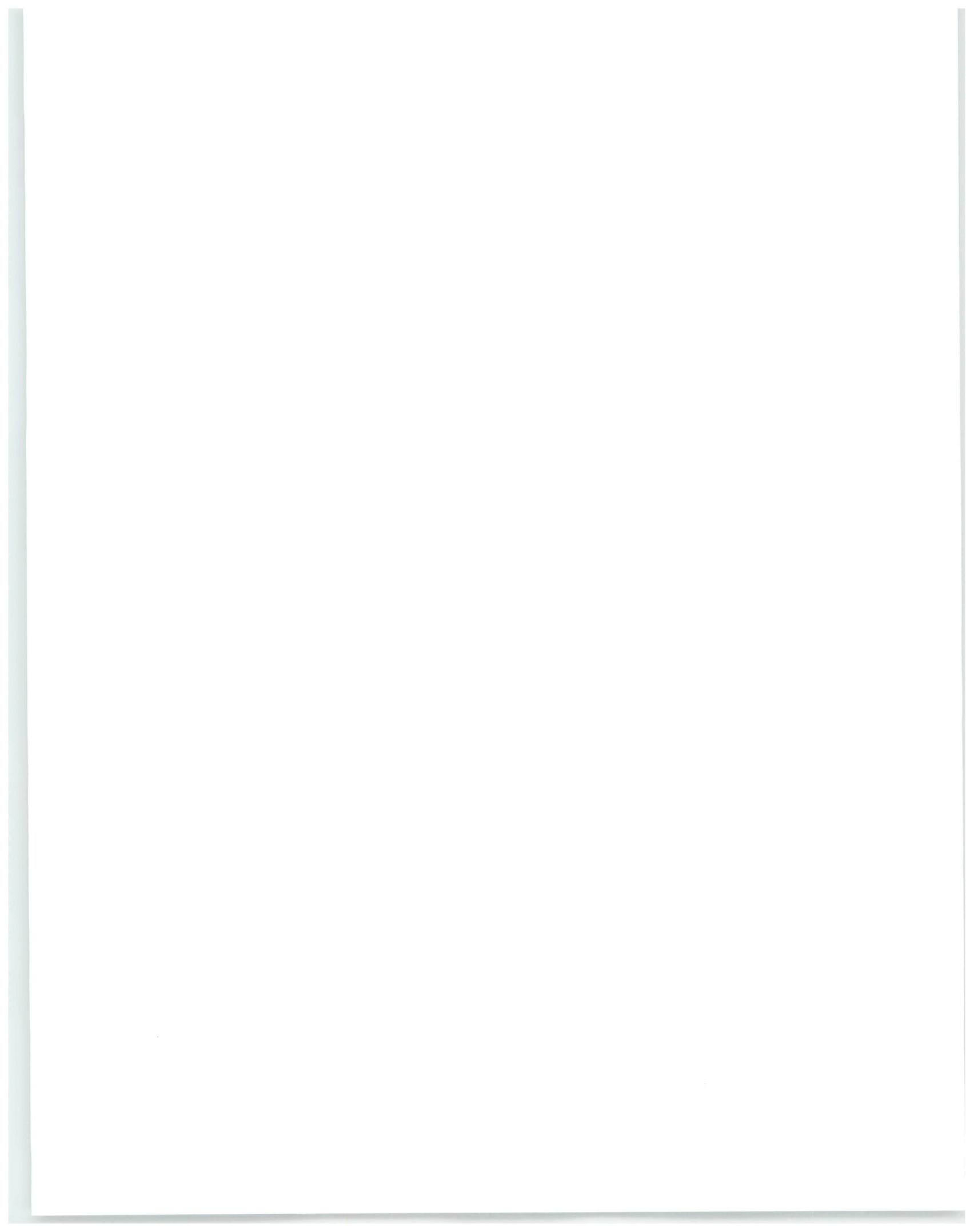
A stylized, cursive handwritten signature in blue ink, consisting of several large, sweeping loops.

Sylvain Simard

Québec, le 19 septembre 2006

ANNEXE I

Amendement adopté



ARTICLE 2

AMENDEMENT

À l'article 2 du projet de loi :

- 1° supprimer, dans la deuxième ligne du premier alinéa, les mots « et le territoire de la réserve de Listuguj »;
- 2° supprimer, dans la troisième ligne du deuxième alinéa, les mots « et le territoire de la réserve de Listuguj ».

Adopté
B

ANNEXE II

Documents déposés

Liste des documents déposés

- Manufacturiers et Exportateurs du Québec [Lettre adressée à M. Sylvain Simard, président de la Commission des institutions, par M. Jean Michel Laurin, coprésident-directeur général par intérim]. Daté du 18 septembre 2006. 2 p. Déposé le 19 septembre 2006. CI-52
- Association du camionnage du Québec [Lettre adressée à M. Sylvain Simard, président de la Commission des institutions, par M. Marc Cadieux, président-directeur général]. Daté du 30 août 2006. 1 p. Déposé le 19 septembre 2006. CI-53

ARTICLE 2

AMENDEMENT

À l'article 2 du projet de loi modifié par amendement :

- 1° insérer, après les mots « longitude Ouest » dans la deuxième ligne du premier alinéa, les mots « et le territoire de la réserve de Listuguj »;
- 2° insérer, après les mots « les Îles-de-la-Madeleine » dans la troisième ligne du deuxième alinéa, les mots « et le territoire de la réserve de Listuguj ».

Adopté
JS

ASSEMBLÉE NATIONALE
Procédure parlementaire

RÉSULTAT DE L'ÉTUDE DE LA RECEVABILITÉ DES AMENDEMENTS
DU RAPPORT D'UNE COMMISSION (ART. 252 RAN)

Rapport de la commission: Commission des institutions

Projet de loi n°: 2, Loi sur le temps légal

Amendements transmis par: A. Montmigny

Date: 18/10/06

APRÈS AVOIR FAIT L'ÉTUDE DES AMENDEMENTS TRANSMIS PAR LE SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE, J'EN VIENS AUX CONCLUSIONS SUIVANTES:

* * * *

Article amendé : 2

Auteur de l'amendement : Ministre de la Justice

☒ amendement est recevable;

* * * *

SIGNATURES:

DATE: 18/10/06

CONSEILLER(ÈRE) DE GARDE: R. SCHENBERG

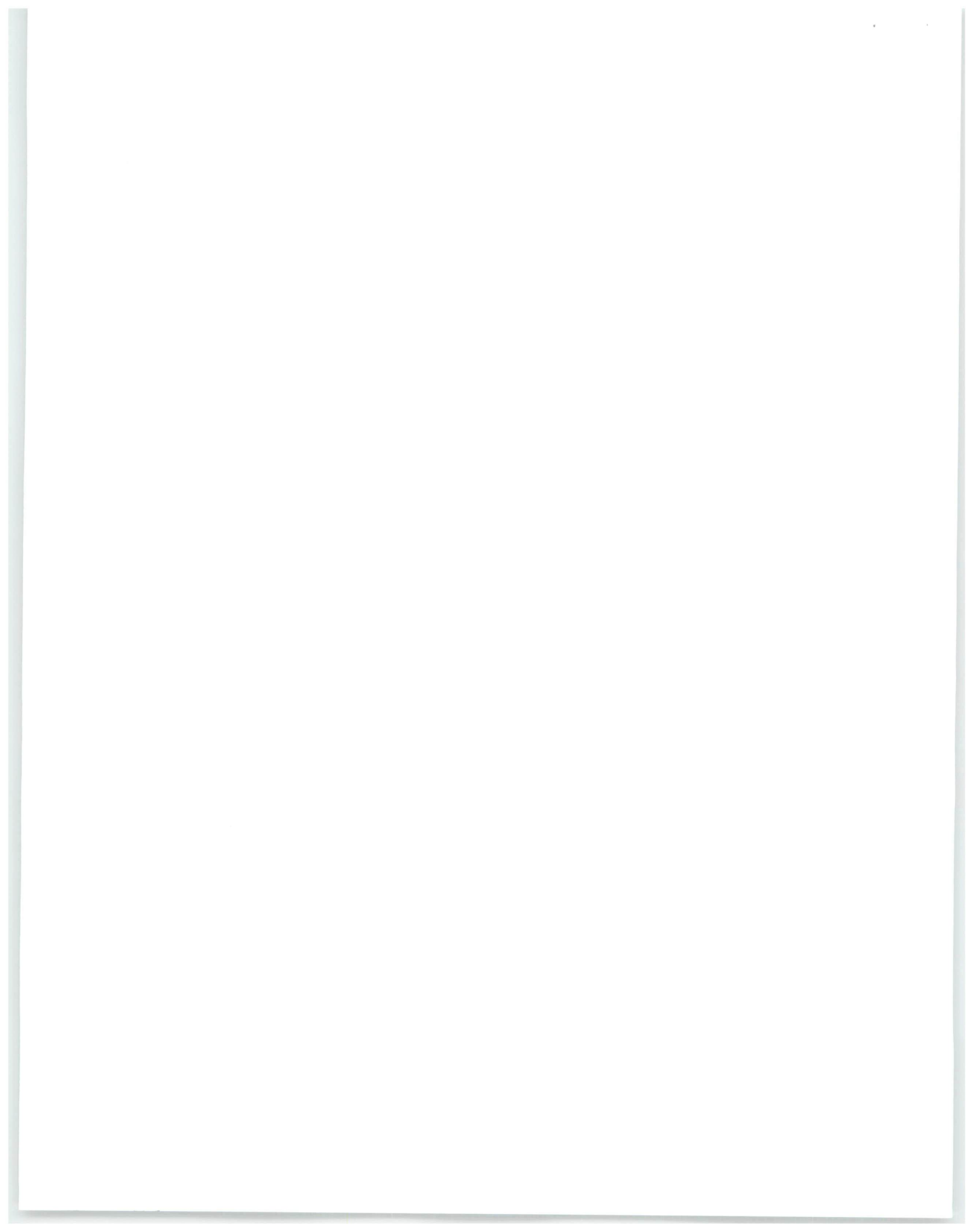
DATE:

19/10/06

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL:



N.B.: Documents transmis au Secrétaire général et au directeur du secrétariat de l'Assemblée.





ACCUSÉ DE RÉCEPTION

AMENDEMENT TRANSMIS AU BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
EN VERTU DE L'ARTICLE 252 DU RÈGLEMENT

Rapport de la
Commission

Institutions

Déposé le

17 octobre 2006

Projet de loi n°

2

Loi sur le temps légal

Articles

2

Nombre d'amendements

1

Amendements transmis par

Anik Montminy

Au nom de (ministre, député)

ministre de la justice

Date

2006-10-17

Heure

15 h 50

Amendements reçus par

Manon Voyer

Signature

Manon Voyer

Édifice Pamphile-Le May
Bureau 2.18
Québec
G1A-1A3
Téléphone : (418) 643-2793
Télécopieur : (418) 643-0931



Cabinet du leader
du gouvernement

Québec, le 17 octobre 2006


17/10/06
15h40

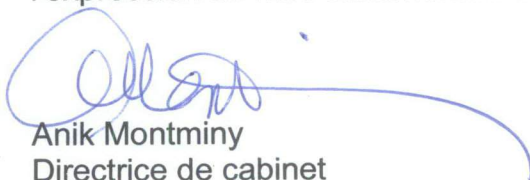
Monsieur François Côté
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile Le-May, Bureau 2.54
1035, des Parlementaires
Québec (Québec)
G1A 1A3

Objet : Amendement au PL n° 2, *Loi sur le temps légal*, (transmis en vertu de l'art. 252 RAN)

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément aux dispositions de l'article 252 du Règlement de l'Assemblée nationale, je vous transmets, au nom du ministre de la Justice, monsieur Yvon Marcoux, copie d'un amendement que le ministre entend soumettre aux membres de l'Assemblée lors du débat sur la prise en considération du rapport de la Commission.

Espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Anik Montminy
Directrice de cabinet

p.j.

c.c. Mme Manon Voyer, responsable du *Feuilleton*

